RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
de l'agroalimentaire et de la forêt

Avis relatif à la modification temporaire
du cahier des charges de l'appellation d'origine protégée (AOP)
« Bleu du Vercors-Sassenage »

Suite aux conditions météorologiques exceptionnelles de l'été 2015 qui ont entraîné des conditions particulièrement défavorables à l'alimentation des animaux sur l'ensemble de l'aire géographique de l'AOP « Bleu du Vercors-Sassenage », le cahier des charges de l'AOP « Bleu du Vercors-Sassenage » est modifié, jusqu'au 31 juin 2016, comme suit :

Au chapitre « Description de la méthode d'obtention du produit » :

Les fourrages destinés à l'alimentation des animaux peuvent provenir de l'extérieur de l'aire géographique délimitée de l'appellation.